

RESSOURCE PRATIQUE · ISO 45001:2018 · SECTEUR BTP & CONSTRUCTION

Checklist d'audit de certification ISO 45001 — BTP & Construction

Un outil d'auto-évaluation, clause par clause, pour préparer votre audit de certification ISO 45001 en tenant compte des risques propres au BTP : chutes de hauteur, engins de chantier, coactivité et exposition aux poussières.

COMMENT UTILISER CETTE CHECKLIST

Pour chaque question, évaluez votre niveau de préparation réel, avec les responsables HSE et les représentants des travailleurs concernés. Cette auto-évaluation ne remplace pas un audit de certification : elle vous permet d'identifier, en amont, les points forts et les zones qui nécessitent encore un travail de mise en conformité.

OUI

Vous êtes en mesure de démontrer ce point avec des preuves documentées.

PARTIELLEMENT

Le point existe mais nécessite d'être renforcé, formalisé ou complété.

PAS ENCORE

Le point n'est pas encore traité ; un plan d'action est à prévoir.

CLAUSE 4 — CONTEXTE DE L'ORGANISME

Sur les chantiers, le contexte SST est marqué par la coactivité de plusieurs entreprises, la variabilité des conditions de travail d'un chantier à l'autre et un cadre réglementaire de sécurité strict.

VOTRE ENTREPRISE A-T-ELLE DÉTERMINÉ	OUI	PARTIELLEMENT	PAS ENCORE
les enjeux externes propres au secteur : réglementation sécurité chantier, exigences des maîtres d'ouvrage, conditions climatiques ?			
les enjeux internes : nature des travaux réalisés, compétences et habilitations des équipes, matériel disponible ?			
les parties intéressées pertinentes : travailleurs, sous-traitants, maîtres d'ouvrage, inspection du travail ?			
les besoins et attentes de ces parties intéressées, notamment en matière de sécurité sur chantier ?			

LE DOMAINE D'APPLICATION DU SMS COUVRE-T-IL CLAIREMENT	OUI	PARTIELLEMENT	PAS ENCORE
l'ensemble des chantiers et types de travaux concernés (gros œuvre, second œuvre, VRD) ?			
les travailleurs des entreprises sous-traitantes intervenant sur les chantiers ?			

CLAUSE 5 — LEADERSHIP ET PARTICIPATION DES TRAVAILLEURS

La direction doit porter un engagement visible sur la prévention des accidents de chantier, et garantir une consultation réelle des ouvriers sur les risques qu'ils rencontrent au quotidien.

LA DIRECTION GÉNÉRALE	OUI	PARTIELLEMENT	PAS ENCORE
assume-t-elle la responsabilité globale de la prévention des accidents et maladies liés au travail sur chantier ?			
a-t-elle établi une politique SST cohérente avec l'orientation stratégique de l'entreprise ?			
s'assure-t-elle que les ressources nécessaires à la sécurité (EPI, matériel conforme, encadrement) sont disponibles sur chaque chantier ?			
protège-t-elle les ouvriers de toute forme de représailles lorsqu'ils signalent un danger ?			

L'ENTREPRISE A-T-ELLE MIS EN PLACE	OUI	PARTIELLEMENT	PAS ENCORE
un processus de consultation et de participation des ouvriers, y compris des sous-traitants, sur les questions de sécurité ?			
un accueil sécurité systématique pour tout nouvel arrivant ou intervenant sur chantier ?			

CLAUSE 6 — PLANIFICATION

La planification doit identifier de façon proactive les dangers propres à chaque phase de chantier : travail en hauteur, engins, électricité, coactivité.

VOTRE ENTREPRISE A-T-ELLE IDENTIFIÉ ET ÉVALUÉ	OUI	PARTIELLEMENT	PAS ENCORE
les risques de chute de hauteur (échafaudages, toitures, tranchées) et les mesures de prévention associées ?			
les risques liés aux engins de chantier (circulation, angles morts, renversement) ?			
les risques de coactivité entre corps de métier présents simultanément sur le chantier ?			
les risques liés à l'exposition aux poussières, au bruit et aux vibrations ?			

VOTRE ENTREPRISE A-T-ELLE	OUI	PARTIELLEMENT	PAS ENCORE
déterminé les exigences légales et réglementaires applicables à chaque type de chantier ?			
défini des objectifs SST mesurables (taux de fréquence, taux de gravité des accidents) ?			

CLAUSE 7 — SUPPORT

Le support couvre les équipements de protection, les habilitations obligatoires (échafaudage, engins, travail en hauteur) et la sensibilisation continue des équipes.

QUESTIONS	OUI	PARTIELLEMENT	PAS ENCORE
les équipements de protection individuelle et collective sont-ils fournis, adaptés et vérifiés périodiquement ?			
les habilitations et certifications obligatoires (CACES, travail en hauteur, électricité) sont-elles à jour et tracées ?			
les ouvriers sont-ils sensibilisés aux risques spécifiques de chaque chantier avant le démarrage des travaux ?			
les informations documentées critiques (plan de prévention, PPSPS, fiches de poste) sont-elles disponibles sur chantier ?			

CLAUSE 8 — RÉALISATION DES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES

C'est la clause la plus dense : application de la hiérarchie des mesures de prévention, gestion des changements de phase de chantier et préparation aux situations d'urgence.

VOTRE ENTREPRISE A-T-ELLE MIS EN PLACE	OUI	PARTIELLEMENT	PAS ENCORE
une application de la hiérarchie des mesures de prévention (élimination du danger avant recours aux EPI) sur chaque chantier ?			
un plan de prévention formalisé avant toute intervention de sous-traitant ?			
une gestion des changements de phase de chantier prenant en compte les nouveaux risques induits ?			
un plan d'urgence chantier incluant les premiers secours et l'évacuation ?			
une coordination sécurité avec les autres entreprises présentes en cas de coactivité ?			

CLAUSE 9 — ÉVALUATION DES PERFORMANCES

L'évaluation des performances doit intégrer les indicateurs de sécurité chantier suivis par la direction et communiqués aux ouvriers.

QUESTIONS	OUI	PARTIELLEMENT	PAS ENCORE
les indicateurs SST (taux de fréquence, taux de gravité, presque'accidents) sont-ils suivis et analysés régulièrement ?			
des audits internes de sécurité chantier sont-ils réalisés à intervalles planifiés ?			
la revue de direction intègre-t-elle un bilan des accidents, incidents et actions correctives de la période ?			
les résultats de la surveillance sécurité sont-ils communiqués aux ouvriers et à leurs représentants ?			

CLAUSE 10 — AMÉLIORATION

L'amélioration continue dans le BTP se mesure à la réduction durable du taux d'accidents et à la robustesse croissante des dispositifs de prévention.

QUESTIONS	OUI	PARTIELLEMENT	PAS ENCORE
chaque accident ou presque-accident fait-il l'objet d'une investigation et d'une action corrective documentée ?			
les causes racines des incidents sont-elles analysées avec la participation des ouvriers concernés ?			
l'entreprise recherche-t-elle activement des opportunités d'amélioration de ses pratiques de prévention ?			

VOTRE PROCHAINE ÉTAPE

Le résultat de cette auto-évaluation vous oriente vers l'une des situations suivantes.

Majorité de OUI

Votre système est globalement prêt. Un audit à blanc ciblé permettra de sécuriser les derniers points avant la certification.

Majorité de PARTIELLEMENT

Les fondations existent mais doivent être structurées et documentées. Un accompagnement resserré permet de combler ces écarts rapidement.

Majorité de PAS ENCORE

Une mise à niveau complète du système est nécessaire avant d'envisager un audit de certification. Un diagnostic initial est recommandé.

Besoin d'un accompagnement ISO 45001 pour votre entreprise de BTP ?

Agilion Quality accompagne les entreprises marocaines dans la mise en place de leur système de management de la santé et de la sécurité au travail, du diagnostic initial jusqu'à l'obtention du certificat, avec un engagement de résultat et une mobilisation possible des subventions étatiques (OFPPT, GIAC, Maroc PME).

W. agilionquality.com **E.** contact@agilionquality.com **T.** +212 (0) 620 55 97 20

4ème Étage – Bureau N°12, Bd 11 Janvier, 2 Rue Essanaoubar, Casablanca 20130

À PROPOS D'AGILION QUALITY

Agilion Quality SARL AU est un cabinet de conseil basé à Casablanca, spécialisé dans l'accompagnement à la certification ISO, la mise en place de systèmes de management intégrés (SMI), les accréditations réglementaires et sectorielles — dont la classification et qualification BTP — et la mobilisation de subventions publiques pour le financement des démarches qualité et sécurité.